

## RÈGLEMENTS DES BOVINS & 4-H

Les inscriptions se terminent le 31 mai, 2024.

**Le jugement des jeunes ruraux aura lieu samedi le 8 juin à 9h00 avec les classes de présentation. La classe de conformation pour 4-H et le jugement Holstein commenceront à 12h00 avec la classe 1, le samedi 8 juin.**

1. Les animaux doivent être enregistrés au bureau avant d'entrer sur le terrain.
2. **Aucun bandeau ne sera remis sans paiement des frais d'inscription.**
3. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. La TPS et la TVP sont incluses.
  - a. Les frais si vous entrez avant la date de clôture du 31 mai sont de 10 \$/personne.
  - b. Les frais si vous entrez après le 31 mai sont de 20 \$/personne.
4. Les classes de bovins seront présentées comme prévu et les exposants sont priés d'avoir leurs bovins sur le terrain avant 7 h le vendredi 7 juin. Les animaux pourront quitter le terrain de l'Expo le samedi 8 juin entre minuit et 9h00, le dimanche 9 juin. Les exposants sont priés de nous prévenir avant le 4 juin s'ils ne peuvent pas venir. \*Tous les animaux de la Vallée de Châteauguay doivent demeurer sur le champ de foire jusqu'au dimanche 9 juin, 16h00.
5. **RÈGLEMENT SANITAIRE** : Tous les bovins proposés à l'entrée à Expo Ormstown doivent être indemnes et n'avoir été en contact avec aucune maladie contagieuse ou infectieuse pendant une période d'au moins soixante jours avant l'ouverture de l'exposition. Il est recommandé que les animaux reçoivent tous les vaccins nécessaires.
6. **Les stalls seront attribués en fonction de la date du paiement de l'inscription au secrétaire. Tout ce qui est placé dans les granges avant l'attribution des stalles sera retiré.**
7. **Aucun véhicule n'est autorisé à stationner devant les granges.** Aucune circulation d'automobiles ou de camions ne sera permise entre les étables à vaches, les étables à chevaux et l'arène les vendredi et samedi de 11h00 à 23h00 et le dimanche de 10h00 à 16h00. Un accès pour livrer le matériel d'alimentation sera accessible sur la rue Broadway.
8. Les exposants seront autorisés à remplacer des animaux à condition que ceux-ci ne dépassent pas le nombre d'entrées autorisées à être exposées.
9. Il est fortement conseillé qu'un membre des 4-H se présente dans les classes 1 et 2.
10. Seuls les animaux ayant 75 % d'ascendance enregistrée ou plus sont éligibles pour participer à l'exposition. Tous les animaux doivent être enregistrés au moment de l'inscription. Le nom enregistré, le **numéro ATQ** de l'animal, le numéro du site ATQ, le nom et les numéros d'enregistrement du père et de la mère ainsi que toute autre information pertinente doivent être inclus et clairement imprimés sur le formulaire d'inscription. **Tous les animaux doivent être étiquetés, sinon ils ne seront pas autorisés sur le terrain. Si un animal est retrouvé sans étiquette, l'exposant sera tenu responsable de toute infraction.**
11. **La vérification des animaux aura lieu à l'arrivée ; tous les exposants sont priés d'avoir une personne présente avec leurs animaux munis de certificats d'enregistrement pendant cette période.**
12. Il doit y avoir au moins trois exposants dans chaque race de classification laitière. Si moins de trois exposants dans l'une des races suivantes : Holstein et Ayrshire ainsi que moins de 20 par race, seront déplacés vers les classes de races colorées. La taille minimale des classes est de 3 personnes par classe, si moins, les classes seront combinées.
13. Aucun animal ne peut être présenté dans plus d'une classe pour un seul animal, sauf pour un championnat ou une classe de prix spéciaux. Pour être admissible à un cours de groupe, chaque membre du groupe doit être exposé dans sa classe appropriée pour un seul animal.
14. Les exposants sont tenus d'apporter une brouette pour évacuer le fumier jusqu'au tas de fumier.
15. Tous les « showmen » doivent être vêtus d'un pantalon blanc avant d'entrer sur le ring.
16. Des branchements de remorques réservés sont disponibles au coût de 75 \$/branchement pour la durée de la foire. Veuillez indiquer sur votre formulaire d'inscription si vous avez besoin d'un branchement et la longueur de votre remorque.
17. Si vous avez besoin de foin, de paille ou de copeaux pendant la foire, veuillez passer votre commande sur votre formulaire d'inscription.
18. Clôture des inscriptions le 31 mai.

**BOVINS LAITIERS – Prix \$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10, R jusqu'au 15<sup>ème</sup> rang****SECTION 32 – Holstein    SECTION 33 – Ayrshire    SECTION 34 – Race colorée****• MINIMUM 20 TÊTES PAR RACE – SINON, TOUS SERONT ENSEMBLE**

<b>CLASSE</b>	<b>NAISSANCE</b>
1. <b>Génisse Junior</b> Seuls les Holsteins et les Ayrshires sont admissibles	Née après le 1 <sup>er</sup> mars, 2024
2. <b>Génisse intermédiaire</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> déc. 2023 – 28 fév. 2024
3. <b>Génisse senior</b>	Née entre le 1 sept. – 30 nov, 2023
4. <b>Femelle 1 an été</b>	Née entre le 1 juin – 31 août, 2023
5. <b>Femelle 1 an junior</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> mars – 31 mai, 2023
6. <b>Femelle 1 an intermédiaire</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> déc. 2022 – 28 fév. 2023
7. <b>Femelle 1 an senior</b>	Née entre le 1er sept. 2022 – 30 nov. 2023
8. <b>Troupeau d'éleveur junior</b> , par exposant.	

Groupe de 3 sujets portant le même préfixe. Les 3 sujets junior doivent avoir été exposés dans une classe individuelle susmentionnée et avoir été élevée chez l'exposant. L'exposant doit être propriétaire d'au moins 1 des 3 sujets. L'exposant peut-être un éleveur et propriétaire individuel ou un propriétaire associé ou un copropriétaire. Une seule entrée par unité d'élevage.

**BOVINS LAITIERS – - Aucun prix en argent, les exposants seront payés 150,00 \$ par vache.**

9. <b>Femelle 2 ans Junior</b>	Née entre le 1er mars 2022 – 31 août 2022
10. <b>Femelle 2 ans Senior</b>	Née entre le 1er sept. 2021 – 31 fév. 2021
11. <b>Femelle 3 ans</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> sept. 2020 – 31 août 2021
12. <b>Femelle 4 ans</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> sept. 2019 – 31 août 2020
13. <b>Femelle 5 ans</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> sept. 2018 – 31 août 2019
14. <b>Femelle vache adulte</b>	Née avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2018
15. <b>Progeny of dam</b> Deux sujets, tous âges, issus de la même mère	
16. <b>Troupeau d'Éleveur par exposant</b> Groupe de trois (3) animaux portant le même préfixe. Les 3 sujets junior doivent avoir été exposés dans une classe individuelle susmentionnée et avoir été élevée chez l'exposant. L'exposant doit être le propriétaire unique ou être le copropriétaire d'au moins un (1) animal du groupe ; les deux (2) autres animaux du groupe peuvent être la propriété d'autres exposants.	

**Meilleur Pis :** Le juge choisira le meilleur pis dans les classes 9 à 14.

**Propriété élevée :** Le juge choisira le meilleur sujet propriété élevée des 12 classes dans chacune des races Holstein et Ayrshire. Rubans seulement.

**Grande Championne et Grande championne de Réserve :** Rubans seulement

**Premier exposant :** Ruban remis à l'exposant ayant le plus grand nombre de points. Un prix est décerné à l'exposant/ au propriétaire (individu, partenaire ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles par maximum 5 vaches et 2 génisses appartenant à l'exposant. Dans le cas d'animaux détenus conjointement, la copropriété est considérée comme un exposant. Aucune partie des points décernés ne compte pour le score individuel des copropriétaires.

**Premier Exposant Junior :** Ruban remis à l'exposant ayant le plus grand nombre de points. Un prix est décerné à l'exposant/ au propriétaire (individu, partenaire ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles par maximum 5 génisses appartenant à l'exposant. Dans le cas d'animaux détenus conjointement, la copropriété est considérée comme un exposant. Aucune partie des points décernés ne compte pour le score individuel des copropriétaires.

**Premier Éleveur :** La reconnaissance de Premier Éleveur est présentée à l'unité d'élevage (individu, partenariat ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles avec un maximum de 5 vaches et de 2 génisses pris en compte pour le calcul des points de ce prix. Les animaux comptabilisés pour cette reconnaissance ne doivent pas être nécessairement propriété du gagnant. Le calcul du Premier Éleveur est effectué seulement à partir du préfixe de l'animal que l'on retrouve sur le certificat d'enregistrement. À noter: dans le cas de transfert de troupeau au sein de la famille avec le code alphanumérique, en utilisant le préfixe de l'animal.

**Junior Premier Éleveur :** Ruban remis à l'exposant ayant le plus grand nombre de points. La reconnaissance de Premier Éleveur est présentée à l'unité d'élevage (individu, partenariat ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles avec un maximum de 5 génisses pris en compte pour le calcul des points de ce prix. Les animaux comptabilisés pour cette reconnaissance ne doivent pas être nécessairement propriété du gagnant. Le calcul du Premier Éleveur est effectué seulement à partir du préfixe de l'animal que l'on retrouve sur le certificat d'enregistrement. À noter: dans le cas de transfert de troupeau au sein de la famille avec le code alphanumérique, en utilisant le préfixe de l'animal.

**Les bannières d'exposant et d'éleveur sont une commandite du  
Club Holstein Huntingdon-Ormstown-Beauharnois**

**Les chapeaux sont une commandite du centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ).**

**Table de calcul pour les bannières exposant et éleveur**

	1E	2E	3E	4E	5E
FEMELLES SENIORS	20	16	12	8	4
FEMELLES JUNIORS	10	8	6	4	2

